



*Bonnemain actualités*



**Célébration  
du 8 mai 2014**

**Noces d'Or  
Mr & Mme Blin  
du 10 mai 2014**

**Concours National  
de pêche à la mouche  
17 & 18 mai 2014**

**Vide greniers de  
l'école Henri Matisse  
18 mai 2014**



**Exposition peinture  
de l'Atelier  
18 mai 2014**

**Prix des lecteurs  
18 mai 2014**

**Bébés de l'année 2013  
24 mai 2014**

**Départs en retraite  
Sylviane, Martine, Marie-Paule  
5 juin 2014**



**Fête de la Musique  
13 juin 2014**

**Kermesse de  
l'école Saint Joseph  
15 juin 2014**

**Fête de l'école Henri Matisse  
22 juin 2014**

**Balade contée  
13 juin 2014**

**SOMMAIRE**

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2014
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2014
- Les infos municipales
- Les infos des associations

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

Présents : Marcel Piot, Marie-Hélène Duré, Gilbert Gaultier, Sonia Robert, Béatrice Leroux, Jean-Paul Murie, Danielle Huot, Jean-François Guérin, Laurence Allain, Patrick Lemesle, Florence David, Loïc Lebreton et Nathalie Lefeuve.

Absents : Laurent Citré qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Duré, Olivier Million qui a donné pouvoir à Loïc Lebreton.

Secrétaire de séance : Gilbert Gaultier

### APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier au maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à **15 000 euros hors taxes** ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

6° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal a fixé la liste des délégués à la commission communale des impôts directs dans laquelle le directeur des services fiscaux désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Cette commission est présidée par le Maire.

Comme titulaire, le Conseil Municipal propose : René CITRE, Maryvonne GANCHE, Denis HERVE, Daniel DELAUNAY, André DAVID, René TOUQUET, Alain BARROIS, Sonia DELAUNAY, Jean-Paul MURIE, Christophe GAUTHIER et hors commune Ghislaine DUMAS et Auguste GAUTIER.

Suppléants : Ernest LEGENDRE, Yves LE BOULC'H, Germain LAGRUE, Roger COUTURIER, Laurent CHAMPION, Germain BRIAND, Pascal BLIN, Alain ESNAULT, Véronique LIETAR, Philippe DOUARD et hors commune : Mickaël LEFEUVRE et Michel PEUVREL.

### OGEC ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Marcel PIOT, Maire, pour siéger aux réunions de l'organisme de gestion de l'école privée Saint Joseph.

### SUBVENTIONS 2014

ACCA : 370 €	APEL : 3 080 €
Amis école publique : 2 067,50 €	Club Retraités : 260 €
Club Gymnastique : 350 €	Comité d'Animation : 1 075 €
Comité d'Animation concert : 500 €	Furious Cars : 100 €
Football Club : 1 000 €	OGEC : 5 180 €
Stock Cars Club : 560 €	Tennis de table : 400 €
ADMR : 710,50 €	Accidentés travail : 31 €
Eaux et Rivières : 16 €	Rayons de soleil : 31 €
Comice agricole : 994,70 €	Croix d'Or : 31 €
France Adot 35 : 16 €	Papillons blancs : 16 €
SOS amitiés Rennes : 16 €	AFSEP : 16 €
Laryngectomisés : 16 €	Ligue cancer : 16 €
Rêves de Clown : 16 €	Rotary Club : 80 €
Valentin Haüy : 16 €	SPA Saint Malo : 16 €
CFA Saint Grégoire : 156 €	Chambre Métiers 35 : 156 €
IFAC Brest : 52 €	Lycée le Gros Chêne : 52 €
Institut Paul Cézanne : 52 €	Prévention routière : 31 €
Office des Sports : 710,50 €	RASED : 116,40 €
Voyages scolaires : 34 € par élève	

### CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE DES CHÊNES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de classer dans le domaine public la rue des Chênes d'une longueur de 171 mètres.

### URBANISME : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu depuis le 28 mars 2014, trois déclarations d'intention d'aliéner :

- le 4 avril 2014 pour un bien sis 1 rue du Calvaire à BONNEMAIN, comprenant une maison d'habitation sur un terrain de 971 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Renée DARDENNES.

- le 12 avril 2014 pour un bien sis 14 rue de la Maison Neuve à BONNEMAIN, comprenant une maison d'habitation sur un terrain de 1 100 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Laurent ADAM et Madame Karine MARTIN.

- le 25 avril 2014 pour un bien sis 17 rue du Calvaire à BONNEMAIN, cadastré C 1 424 d'une surface totale de 589 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Pierre LAUNAY.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens précités.

### **IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE AUX OMBRES : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35**

Le Conseil Municipal autorise le SDE 35 à disposer gratuitement d'un emplacement d'une superficie de 3 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle D 896 au Ombres, en vue d'y implanter un poste de transformation de courant électrique de type poste PRCS-100 KVA et le réseau public qui lui est rattaché.

### **INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement du Maire de la commune de Québriac suite au versement d'une subvention de 150 € pour la réparation du clocher de l'église.

### **EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**

Présents : Marcel Piot, Marie-Hélène Duré, Gilbert Gaultier, Sonia Robert, Béatrice Leroux, Laurent Citré, Jean-Paul Murie, Danielle Huot, Jean-François Guérin, Laurence Allain, Patrick Lemesle, Florence David, Loïc Lebret.

Absents : Nathalie Lefeuvre qui a donné pouvoir à Loïc Lebret, Olivier Million.

Secrétaire de séance : Béatrice Leroux

### **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Le conseil municipal imposé par la préfecture s'est réuni avec un seul point à l'ordre du jour : l'élection des délégués et des suppléants qui auront à élire les sénateurs le dimanche 28 septembre 2014. De par sa population, Bonnemain avait droit à 3 délégués et à 3 suppléants élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Une seule liste a été constituée et sont ainsi élu à l'unanimité :

Délégués titulaires : Marcel Piot, Marie-Hélène Duré et Gilbert Gaultier

Délégués suppléants : Sonia Robert, Patrick Lemesle et Béatrice Leroux.

### **EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014**

Présents : Marcel Piot, Marie-Hélène Duré, Gilbert Gaultier, Sonia Robert, Béatrice Leroux, Laurent Citré,

Jean-Paul Murie, Jean-François Guérin, Laurence Allain, Florence David, Loïc Lebret, Nathalie Lefeuvre et Olivier Million.

Absents : Danielle Huot qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Duré, Patrick Lemesle qui a donné pouvoir à Marcel Piot.

Secrétaire de séance : Sonia Robert

### **APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014**

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision n° 05/2014 du 5 juin 2014 : renonciation à l'exercice du droit de préemption pour un bien sis 10 place de l'Eglise, comprenant une habitation, d'une superficie totale de 95 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts PERRIER.

### **RYTHMES SCOLAIRES : MISE EN PLACE DE LA REFORME**

- Monsieur le Maire rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été instaurés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Cette réforme sera effective dans les écoles de Bonnemain à la rentrée scolaire de septembre 2014. Un comité de pilotage composé d'élus, des directrices des deux écoles, de représentants des parents d'élèves et de représentants du personnel communal s'est réuni de nombreuses fois au cours de l'année scolaire.

Monsieur le Maire présente ensuite au conseil Municipal le dispositif mis en place.

Le coût de la réforme est estimé entre 180 € et 230 € par enfant. La commune bénéficiera de 50 € par élève du fonds d'amorçage de l'Etat et de 50 € du Conseil Général pour cette année. La CAF versera également une subvention.

Les élus de l'opposition regrettent le manque de précisions et les incertitudes sur le financement et déplorent qu'une participation soit demandée aux familles.

Monsieur le Maire précise que cette réforme engendre beaucoup d'incertitudes et que des améliorations pourront être apportées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.





TEMPS  
D'ACTIVITES  
PERISCOLAIRES  
Septembre-Octobre  
2014



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : CONVENTION ATELIER D'ÉVEIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 17 septembre 2014, le Relais Parents Assistants Maternels de la Communauté de Communes Bretagne Romantique proposera un atelier d'éveil à Bonnemain. Ces ateliers auront lieu le mercredi matin à la salle des associations de 9h30 à 11h30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention correspondante.

### MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France concernant la baisse massive des dotations de l'Etat. La commune soutient les demandes de l'AMF pour le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense. Elle demande également la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

### DÉLIBÉRATION D'AFFIRMATION DU SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GÉNÉRAL D'ILLE-ET- VILAINE ET À SON MAINTIEN DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE.

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion proposée par l'association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine afin d'affirmer le soutien de la commune au Conseil Général d'Ille et Vilaine et à son maintien dans l'organisation territoriale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'approuve pas cette motion par 8 voix contre (Gilbert GAULTIER, Sonia ROBERT, Béatrice LEROUX, Laurent CITRÉ, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Florence DAVID et Loïc LEBRET), 6 voix pour (Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, pouvoir de Patrick LEMESLE, pouvoir de Danielle HUOT, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION), et 1 abstention (Jean-Paul MURIE).

### CRECHE TY BON'HOME : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Municipal sollicite une subvention, auprès du Conseil général d'Ille et Vilaine, pour l'année 2014.

### ECOLE HENRI MATISSE : REFECTION DES SANITAIRES EXTERIEURS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de réfection des sanitaires extérieurs de l'école Henri Matisse. Les travaux seront réalisés avant la rentrée 2014 par les deux agents du service technique et des entreprises extérieures (électricité, plomberie,..).

- Concernant le personnel communal existant, il est décidé d'autoriser pour le premier trimestre de l'année scolaire 2014/2015 le paiement d'heures complémentaires aux agents concernés, avant toute modification de leurs quotités horaires.

Dans le cadre de la nouvelle organisation et de la mise en place des rythmes scolaires, il a été décidé de créer deux postes contractuels de droit privé sous forme de contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Il s'agit d'un CAE à 29.44/35<sup>e</sup> d'heure hebdomadaire et d'un CAE à 27.34/35<sup>e</sup>.

Il est aussi nécessaire de créer trois postes de non titulaire à temps non complet dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité dû à la réforme des rythmes scolaires.

### TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES, REPAS CANTINE ET GARDERIE : TARIFS

Par 12 voix pour et 3 voix contre (Loïc LEBRET, Nathalie LEFEUVRE et Olivier MILLION) :

1) création d'une tarification des temps d'activités périscolaires sous la forme d'un forfait trimestriel par enfant :

- enfant domicilié à Bonnemain : 10 € par trimestre scolaire

- Enfant domicilié hors commune : 13.50 € par trimestre scolaire

Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

2) Augmentation de 5 % de la valeur du repas. Le repas enfant passera de 3.05 € à **3.20 €** et le repas adulte passera de 4.40 € à **4.62 €**.

3) Augmentation de 5 % des tarifs garderie : 0.53 € la ½ heure, 0.27 € la ½ heure à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, mais maintien du tarif de **20 €** en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 18h45.

### DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Gilbert GAULTIER, 2<sup>ème</sup> adjoint, comme élu référent sécurité routière.

### AMENAGEMENTS DEVANT DELTA DORE : AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la somme de 5 350 € allouée au titre des amendes de police concernant les travaux d'aménagements devant Delta Dore.

## AINES : POURSUITE DE L'OPERATION AVEC L'UFCV

Madame Marie-Hélène DURÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle l'opération engagée avec l'UFCV début 2013. La commune de Bonnemain en partenariat avec l'UFCV et le soutien de la CARSAT Bretagne, s'organise autour d'un projet de solidarité avec les personnes âgées de plus de 60 ans de la commune. Celui-ci porte sur le développement d'une politique d'animation autour des enjeux du vieillissement sur la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre cette opération à partir de septembre 2014.

## LES INFOS MUNICIPALES

### Horaires d'été du secrétariat de mairie

Fermeture le samedi matin depuis le 19 juillet 2014. Du 21 juillet au 22 août 2014, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h. Reprise des horaires habituels le lundi 25 août 2014.

### Bibliothèque « Le Livre en Bonnes Mains »

A compter du 5 août, la bibliothèque sera ouverte aux horaires habituels (sauf fermeture le jeudi).

Le prochain accueil des bébés aura lieu le mardi 9 septembre. Les parents, grands-parents, assistante maternelle accompagnés des enfants sont les bienvenus.

### Fermeture Agence Postale Communale du 26 juillet au 13 août 2014 inclus.

### Accueil loisirs de Bonnemain

L'accueil loisirs sera ouvert du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre 2014 de 7h30 à 18h30.

### Atelier d'éveil

"A compter du mercredi 17 septembre 2014, le Relais Parents Assistants Maternels de la Communauté de communes Bretagne romantique propose un atelier d'éveil à Bonnemain. Un atelier d'éveil est un lieu d'animation collective gratuit, pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur adulte référent (parent, assistant maternel, employé familial...) et animé par une éducatrice de jeunes enfants du Relais. Un temps de jeux libres, de chansons, d'histoires, de découvertes, d'activités diverses (peinture, collage, psychomotricité...) qui permet de créer des liens entre les enfants et les adultes.

Lieu : salle des associations

Horaires : 9h30 à 11h30, arrivée possible jusqu'à 10h

Renseignements et inscription au relais : 02.99.45.20.12.

Ou rpam@bretagneromantique.fr

### Benne à ferrailles

Une benne à ferrailles sera mise à disposition des habitants de la commune du 8 au 12 septembre 2014 à l'atelier communal, 2 rue d'Armorique.

## Cet été, on va gratuitement à la piscine

La communauté de communes met de nouveau en place des navettes gratuites vers la piscine de Combours pendant l'été et pour tous !

Ces navettes sont assurées les lundis et vendredis après-midi au départ de Bonnemain, jusqu'au 29 août 2014.

Pour solliciter la navette gratuite il vous suffit de réserver au 0810 35 10 35 en appelant la veille du départ jusqu'à 17h du lundi au jeudi et 16h le vendredi pour le lundi

**Fête de la Main 2014 à Dottignies (Belgique) :** week-end du 20 et 21 septembre 2014.

### Comment éviter le piratage de son mobile ?

Les smartphones sont devenus des objets très utilisés dans la vie quotidienne et aussi des cibles pour les cybervoleurs. Quelques bonnes règles de base s'imposent pour éviter tous problèmes d'intrusion et/ou de pertes ou vol de données.

#### 1/ Protéger son mobile par un code de verrouillage.

Pour accéder aux services de son mobile, seul un code ou mot de passe vous garantit un minimum de sécurité. Evitez alors les mots de passe évidents tels que : 1234, 0000 ou encore votre date de naissance.

Protégez également votre écran à l'aide d'un schéma de verrouillage et pensez à changer régulièrement vos codes PIN (Carte SIM et téléphone)

#### 2/Modifier le plus souvent les mots de passe de ses applications mobiles

Très souvent les applications fonctionnent en se connectant à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe qui devra être changé régulièrement, ce qui évitera un cas de perte ou de vol le piratage de vos données. Désactivez les fonctions de type « retenir mot de passe » ou « mémoriser ».

#### 3/Désactiver la fonction Bluetooth

Le Bluetooth est très pratique pour connecter un kit mains-libres par exemple, mais cela reste une porte d'entrée pour les pirates. Donc pensez à désactiver ce service si vous ne l'utilisez pas.

#### 4/Méfiez-vous des bornes WiFi publiques

De nos jours, beaucoup de lieux publics proposent des accès wifi gratuits...mais très souvent pas ou peu protégés. Il sera donc très aisé pour un cybervoleur de récupérer des données sensibles sur ce réseau. Evitez donc de consulter votre compte en banque ou de faire un achat par carte bleue depuis votre mobile dans un fast food, par exemple.

#### 5/Optez pour le téléchargement des applications sur les portails officiels

Il existe des millions d'applications gratuites et payantes à télécharger sur votre mobile, afin d'éviter les mauvaises surprises, préférez les portails officiels du type : Apple Store, Google Play...

#### 6/Ne réceptionnez pas les MMS, SMS ou appel inconnu

Attention aux numéros, SMS ou MMS issus de numéros inconnus (commençant par 08 par exemple) qui n'ont pour but que de vous inciter à les rappeler (numéros surtaxés). Pour les SMS douteux, vous pouvez les transférer au 33700 (Anti spam sms) ou les signaler au [www.33700-spam-mms.fr](http://www.33700-spam-mms.fr)

## 7/Téléphoner discrètement surtout à l'étranger

Si vous êtes amené à vous déplacer professionnellement ou personnellement souvent à l'étranger, et surtout dans certains pays peu démocratiques, faites attention aux communications téléphoniques et aux discours tenus.

N'oubliez pas que votre smartphone est une propriété personnelle, veillez donc à l'avoir toujours auprès de vous et sous surveillance afin d'éviter toute tentative d'intrusion.

Sources ERCOM / Ouest-France. Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes – 02.99.30.35.50 – [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) –

## LES INFOS DES ASSOCIATIONS

### Comité d'animation

Vendredi 22 août : Randonnée contée nocturne. Contes insolites de Bretagne. Si vous aimez le fantastique, l'insolite, l'humour et la poésie, ces histoires sont faites pour vous. Profondément ancrés dans l'univers de la Bretagne, ces contes basculent du rire aux larmes, se jouent des traditions, décortiquent notre quotidien, dérapent dans des images hautes en couleur et se fondent dans un humour décalé. On s'échappe, on s'évade... et on ne voit pas le temps passé.

A partir de 5 ans. Pot de l'amitié à la fin de la balade.  
Tarif : 2 € à partir de 10 ans  
Départ 19h45 de la place de l'Église.

Samedi 27 septembre : Classes "4"

Nous invitons toutes les personnes des classes « 4 » à cette journée. N'hésitez pas à nous faire connaître les anciens habitants de Bonnemain qui souhaitent être présents. Contact : 02 99 73 74 87.

Samedi 18 octobre : repas moules frites à la salle des fêtes

### Club des retraités

Mercredi 13 août : journée grillades réservée aux adhérents. Après-midi palets et boules

Mercredi 10 septembre, 8 octobre et 12 novembre : réunion mensuelle à la cantine

Dimanche 5 octobre : thé dansant à la salle des fêtes

Vendredi 17 octobre et 14 novembre : concours de belote à la salle des fêtes

### Rotary Club Combours-Dol de Bretagne

Dimanche 24 août 2014 : 12<sup>ème</sup> Semi-Marathon Dol de Bretagne – Combours

Le semi-marathon Dol-de-Bretagne - Combours est organisé par le Rotary club de Combours - Dol-de-Bretagne avec le concours des Clubs d'Athlétisme des deux villes.

Le parcours porte la distance officielle de 21,100 km. Il emprunte des routes de faible circulation en traversant deux bourgs : Bager-Morvan et Bonnemain.

Le départ d'échauffement de la course se fera place Chateaubriand à Dol-de-Bretagne à 9 H 10 le 24 août 2014.

Renseignements par téléphone **06 09 38 75 62**

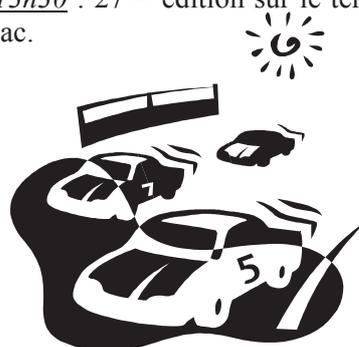
Inscription certificats médicaux et règlement (11€) avant le 23 août 2014 à :

**Michel Porée** – 7 bd du Mail - 35270 Combours



### Stock cars :

Samedi 13 septembre à 19 h et dimanche 14 septembre 2014 à 13h30 : 27<sup>ème</sup> édition sur le terrain habituel route de Meillac.



### Bonnemain Demain

Dimanche 31 août : Rallye vélo. Venez découvrir, seul(e), en famille ou entre amis, Bonnemain et ses alentours à travers un jeu de piste amusant et ludique !

Inscription 4 € sur la place de l'Église de 9h30 à 10h30.

Prévoir un pique-nique

A partir de 18h, remise des lots et des coupes suivie d'un pot de l'amitié.

